

**RECAPITULATIF DES DEROGATIONS A LA MISE EN OEUVRE DE LA PROCEDURE DE SELECTION OU DE PUBLICITE PREALABLE A LA DELIVRANCE D'UN TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE**

CONSIDERATIONS DE FAIT ET DE DROIT JUSTIFIANT LA DEROGATION (article L2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques)

Cas d'ouvertures

n° de référence	Cas d'ouvertures
1	Une seule personne est en droit d'occuper la dépendance du domaine public en cause
2	Le titre d'occupation est délivré à une personne publique dont la gestion est soumise à la surveillance directe de l'autorité compétente ou à une personne privée sur les activités de laquelle l'autorité compétente est en mesure d'exercer un contrôle étroit
3	Une première procédure de sélection s'est avérée infructueuse ou une publicité suffisante pour permettre la manifestation d'un intérêt pertinent est demeurée sans réponse
4	Les caractéristiques particulières de la dépendance, géographiques, physiques, techniques ou fonctionnelles, ses conditions particulières d'exploitation ou d'utilisation ou les spécificités de son affectation le justifient au regard de l'activité économique projetée
5	Des impératifs tenant à l'exercice de l'autorité publique ou à des considérations de sécurité publique le justifient
6	Prolongation d'une autorisation existante, sans que sa durée totale ne puisse excéder celle prévue à l'article L2122-2 (durée fixée de manière à assurer l'amortissement éventuel)

Suivi des demandes d'occupation du domaine public dans le cadre de l'ordonnance du 1er avril 2017 - du 1er octobre au 31 décembre 2018

LOCALISATION			Pétitionnaire (demandeur)	Pétitionnaire (exécution)	date reception	Nature de l'occupation			Permission de voirie ou autre titre d'occupation				Dérogation (art. L2122-1-3 CG3P)	
Commune	RD	situation : voie				objet	objet détaillé	Activité économique	N°	Signée le	Date d'effet	Expire le	cas	Justification particulière
Clichy	912	Bd Victor Hugo	NAWAL (LA LOGGIA)		14/11/2018	terrasses		Installations commerciales	180441	30/11/2018	15/05/2017	31/12/2020	4	Mitoyenneté de la zone occupée avec le commerce
Colombes	106	rue Henri Barbusse	EGCO		20/12/2018		dalle de béton	Installations de chantier	180504				4	A proximité du projet immobilier/terrain du projet immobilier
Levallois	9B	40 rue Anatole France	Mutuelle des Architectes Français	Bouygues Bâtiment IDF REP	19/12/2018			Installations de chantier	180505				4	A proximité du projet immobilier/terrain du projet immobilier
Levallois	9	42 Rue Anatole France	SNC Anatole France	SNC Anatole France	10/10/2018			palissade ancrée	180381LEVHC mPAL	17/10/2018	14/05/2018	14/06/2020	4	A proximité du projet immobilier/terrain du projet immobilier
Courbevoie	9	1 Boulevard Georges Clémenceau	SRL CR3M		18/10/2018			terrasses	180387COUH CmTER				4	Mitoyenneté de la zone occupée avec le commerce
Courbevoie	106	8 Rue de l'hôtel de ville	Orange	SCOPELEC	26/10/2018	fourreaux pour les communes		opérateur télécommunication	180402COUH CcOPE				4	Article L47 du code des postes et des communications électroniques "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public routier, en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation. "
Levallois		42 rue Anatole France	Orange	SARL Optic BTP	30/10/2018	fourreaux pour les communes		opérateur télécommunication	180404LEVHC cOPE				4	Article L47 du code des postes et des communications électroniques "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public routier, en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation. "
Courbevoie	7	65 quai paul Doumer	A3S	A3S	31/10/2018		câble aérien +Plots	cable aérien	180415COUH CcPVR				4	A proximité du projet immobilier/terrain du projet immobilier
Courbevoie	106	49-51 Rue Louis Blanc	NEOM	NEOM	26/11/2018			palissade ancrée	180...COUHC cPAL				4	A proximité du projet immobilier/terrain du projet immobilier
COurbevoie	12	Boulevard Mission Marchand	Orange		11/12/2018	fourreaux pour les communes		opérateur télécommunication	180...COUHC cOPE				4	Article L47 du code des postes et des communications électroniques "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public routier, en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation. "
Villeveuve	9	Boulevard Charles de Gaulle	Orange		11/12/2018	fourreaux pour les communes		opérateur télécommunication	180...VILHCc OPE				4	Article L47 du code des postes et des communications électroniques "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public routier, en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation. "
Nanterre	186	Avenue George Clémenceau	Metromedia		03/10/2018	fourreaux		opérateur télécommunication	180386NANE GrOPE	24/10/2018	24/10/2018	23/10/2023	4	Article L47 du code des postes et des communications électroniques "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public routier, en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation. "
Nanterre	13	Avenue George Clémenceau	Metromedia		25/10/2018	fourreaux		opérateur télécommunication	180397NANE GrOPE	08/11/2018	24/10/2018	x	4	Article L47 du code des postes et des communications électroniques "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public routier, en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation. "
Nanterre	13	Avenue George Clémenceau	Zayo		25/10/2018	fourreaux		opérateur télécommunication	180398NANE GrOPE	08/11/2018	01/11/2018	31/12/223	4	Article L47 du code des postes et des communications électroniques "Les exploitants de réseaux ouverts au public peuvent occuper le domaine public routier, en y implantant des ouvrages dans la mesure où cette occupation n'est pas incompatible avec son affectation. "